



Le logement intermédiaire

Ce sont des logements dont les propriétaires (particuliers ou institutionnels) ont bénéficié d'aides à l'investissement et qui s'engagent à louer ces logements pendant un certain temps (entre 6 et 20 ans). Le prix des loyers est entre 10 et 20% moins chers que le parc privé. Il n'y a pas de frais d'agence, pas besoin de garant et le prix des loyers est encadré.

Conditions d'accès

Le logement intermédiaire s'adresse aux personnes à revenus « moyens » qui ne peuvent pas accéder au parc social et pour qui les loyers du parc privé sont trop chers. Pour certains logements, il faut être salarié d'une entreprise qui cotise à Action logement.

Pour faire une demande, vous pouvez :

Consulter les offres sur les différents sites suivants :

- In'li
- En passant par la plateforme, le circuit est entièrement digitalisé : la demande, la signature de bail et l'état des lieux se fait directement sur internet.
- CDC Habitat : cdc-habitat.fr

Les +

- + Loyers encadrés et moins chers que dans le parc privé classique (entre 10 et 20% moins chers)
- + Pas de frais d'agence
- + Pas besoin d'un garant

Les -

- Forte concurrence : beaucoup de demandeurs par logement